



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2016
A 18 H**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Baptiste CHASSET, Sylviane AULAS, Charles-Alexandre ORTONNE, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND

Excusés : Laure d'HARCOURT (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Raymonde MUTABAZI (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)

Absentes : Nadine BIARD
Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Secrétaire de séance: Sylviane AULAS

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 16 juin 2016 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – DÉLIBÉRATION - POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE – CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Suite à l'agrandissement de la salle des fêtes, la mairie de Rivolet doit repenser les temps de ménage des différents locaux municipaux.

Dans ce cadre-là, Monsieur le maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame Marjorie MASSON de 2h30 par semaine pour l'entretien de la garderie périscolaire et des sanitaires. Son temps de travail sera donc de 19h30 par semaine.

Lors de son précédent contrat du 4 janvier au 5 juillet 2016, Madame Marjorie MASSON n'a pas bénéficié du supplément familial de traitement auquel elle avait le droit. Un rectificatif sera appliqué sur le mois de septembre 2016.

Monsieur le Maire suggère que Madame Corinne DESIGAUX augmente son temps de travail de 4h par semaine pour le ménage de la salle des fêtes. Cette proposition est, à titre expérimental, pour une durée de 2 mois. Si cet aménagement s'avère approprié, le contrat de Madame Corinne DESIGAUX sera modifié en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

2 – DÉLIBÉRATION – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE - EMPLOI D'AVENIR – C.A.E.

En septembre 2015, la commune de Rivolet a recruté Mademoiselle Natacha RIVIER en emploi d'avenir pour un poste d'aide animateur à l'école publique de Rivolet.

Suite au bilan positif de cette année, il est souhaité reconduire le contrat de Mademoiselle Natacha RIVIER pour une durée de 1 an. Une demande auprès de Pôle Emploi a été effectuée en ce sens et la commune est en attente de réponse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le C.A.E de Mademoiselle Natacha RIVIER.

3 – DÉLIBÉRATION – RAPPORT N°1 DE LA CLECT DU 18 MAI 2016

Monsieur le maire présente le rapport n°1 de la CLECT du 18 mai 2016 au Conseil municipal et propose de passer au vote.

Après débats, le conseil municipal, décide, avec 12 voix contre et 1 abstention :

- *De donner un avis défavorable au rapport n°1 de la CLECT et au montant des attributions de compensation concernant :*
 - *Restauration scolaire*
 - *Petite Enfance*
 - *Et les ajustements du coût des compétences transférés pour :*
 - *La commune de Liergues au titre de sa contribution au syndicat intercommunal de Pont-Sollières*
 - *La Commune de Saint-Georges au titre de sa contribution eaux pluviales*
 - *Les communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche au titre de la défense extérieure contre les incendies.*

Le conseil municipal précise que les coûts présentés pour la commune de Rivolet semblent corrects, mais que toutefois ceux d'autres communes ne semblent pas justes.

4 – DÉLIBÉRATION – RAPPORT N°2 DE LA CLECT DU 18 MAI 2016 - VOIRIE

Monsieur le maire présente le rapport n°2 de la CLECT du 18 mai 2016 « Voirie » au Conseil municipal et propose de passer au vote.

Après débats, le conseil municipal, avec 1 voix contre, 8 abstentions et 4 voix pour :

- *Donne un avis favorable au rapport n°2 de la CLECT et au montant des attributions de compensation concernant la compétence VOIRIE.*

Le conseil municipal précise que :

- *les coûts présentés pour la commune de Rivolet semblent corrects,*
- *que la commune est toujours dans l'attente de la convention fixant les modalités d'attribution des fonds de concours,*
- *que les comptes d'autres communes ne semblent pas justes.*

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Inauguration de la salle des fêtes

Monsieur le maire propose une date pour l'inauguration de la salle des fêtes, le vendredi 7 octobre 2016. La commission « Culture et Communication » présidée par Madame Raymonde MUTABAZI s'occupera des invitations (sponsors, élus, habitants...) et de l'organisation de cet événement.

5.2 – Transport des élèves du Collège du Bois d'Oingt

Monsieur Emmanuel FELLOTT propose au Conseil municipal de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés au Bois d'Oingt pour leur demande de transport scolaire. Jusqu'à présent, ces jeunes bénéficiaient du transport à la demande. Cette année, le SYTRAL a décidé d'arrêter cette offre.

Monsieur le maire va se renseigner auprès des autres mairies limitrophes pour qu'il y est une cohérence territoriale.

Le Collège du Bois d'Oingt soutient la démarche des parents.

5.3 – Ramassage de la ferraille

Monsieur Emmanuel FELLOTT précise que le C.C.A.S a récolté environ 10 tonnes de ferraille.

5.4 – Ecole de Rivolet

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au déménagement de la cantine scolaire à la salle des fêtes, le local de la garderie a été réaménagé. En effet, la commission « Ecole » et les enseignants se sont réunies à plusieurs reprises pour penser la restructuration de cet espace.

Début juillet, les cantonniers ont aménagé un espace informatique dans la garderie, un coffrage sous l'escalier de la classe des grands pour stocker les jouets de la garderie et la suppression des tables informatiques dans la classe de Monsieur Boris THOMAS.

La BCD est délocalisé dans les locaux de la garderie périscolaire et les enseignants s'engagent à faire le roulement des livres.

La fête de fin d'année de l'école a été un moment très convivial.

L'activité piscine va être reconduite pour l'année 2016/2017 aux mêmes horaires.

5.5 – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que les subventions inscrites au budget prévisionnel 2016 ne seront versées que début 2017. Il convient donc de se renseigner pour envisager la mise en place d'une ligne de trésorerie.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.